

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

SEANCE DU 31 MARS 2022

Nombre de membres élus : 9

En exercice : 9

Qui ont pris part à la délibération : 7

L'an deux mille vingt-deux et le trente et un mars à midi et quinze minutes, le Comité de la Caisse des Ecoles du Lavandou s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gil BERNARDI,

Présents : M. BERNARDI Gil, Mme CERVANTES Frédérique, Mme JANET Nathalie, Mme BINOIS Myriam, Mme GERBE Nicole, M. COLLIN Gilles, M. GOURVENEC Cédric

Absents excusés : Mme MOUTET Laurence, Mme TOUZE Laurence

Date de la convocation : 23 mars 2022

N° délibération : 5-2022

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Considérant que le débat d'orientations budgétaires, tel que prévu par la loi n°92-123 du 6 février 1992, s'est déroulé lors de la réunion du 24 mars 2022.

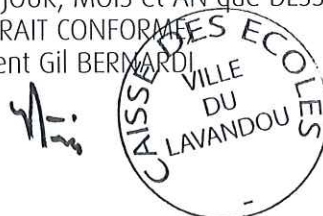
Après s'être fait présenter en détail le projet de budget primitif 2022 de la Caisse des Ecoles de la Ville du Lavandou,

Le COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES DU LAVANDOU
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L'UNANIMITE avec 7 voix pour

ADOpte le présent budget primitif 2022 et précise que le vote par nature s'est effectué :

- Pour la section de fonctionnement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **450 673.41 €**
- Pour la section d'investissement, au niveau de chaque chapitre pour un montant qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : **92 444.95 €**

FAIT AU LAVANDOU, les JOUR, MOIS et AN que DESSUS,
POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président Gil BERNARDI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-268300787-20220331-CDE-05-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022